

Note de cadrage

****

#### **Quinzaine de la parentalité du 1er au 15 juin 2023**

|  |
| --- |
|  |

# **Préambule**

Depuis 2019, la Caf de l’Isère avec l’appui de l’ensemble de ses partenaires organise La quinzaine de la parentalité. Les objectifs sont de donner de la visibilité aux nombreuses actions et initiatives qui, au quotidien, sont de proposer aux familles, aux parents, un soutien et un accompagnement dans leur rôle et ainsi faciliter la qualité des relations au sein de la cellule familiale.

Chaque année entre 150 et 200 manifestions se sont déroulées en Isère à chaque édition, en répondant notamment aux préoccupations des parents sur des sujets variés comme le numérique et les écrans, le jeu, l’alimentation, la prévention des risques domestiques, la sexualité, le harcèlement, les loisirs, le répit ...

Ces éditions ont favorisé les dynamiques sur les territoires, mobilisant partenaires et parents autour des relations parents-enfants, indispensable à la construction de chacun et des citoyens de demain.

La satisfaction des parents et des partenaires, et forte des expériences passées, la Caf de l'Isère s'engage pour une 4ème édition et propose la mise en lumière, la promotion des actions et services dédiés aux parents.

La quinzaine de la parentalité n’a pas vocation à financer une politique territoriale, mais propose la mise en lumière des actions et services par une programmation cohérente d’actions faisant la promotion des services dédiés aux parents tout au long de l’année, pour faciliter l’exercice de la fonction parentale.

En lien avec la stratégie nationale du Soutien à la Parentalité, les orientations du Schéma Départemental des Services aux Familles et les axes définis dans la Convention d’Objectifs et de Gestion, la Caf de l’Isère souhaite perdurer la mise en œuvre de cet événement avec 3 principes :

* Structurer la politique de Soutien à la Parentalité au niveau départemental et local sur la base d’actions annuelles avec et pour les parents incluant la quinzaine de la parentalité,
* Favoriser la construction d’un parcours pour les familles, allant de la « simple information » à la possibilité de participer à des actions ou bénéficier de services spécifiques, tout au long de la vie de parent,
* Porter une démarche pro-active vers les parents les plus invisibles et les plus vulnérables.

**Vous souhaitez participer à la “quinzaine de la parentalité” en Isère, en proposant une action ou une manifestation visant à rendre lisible et valoriser les actions et services au bénéfice des parents, de votre territoire, en leur organisant à cette occasion des temps conviviaux d’échanges et d’animation, ce cahier des charges vous apportera toutes les informations nécessaires pour nous proposer vos projets.**

## **1 - Objectifs de la quinzaine de la parentalité**

* Proposer un événement départemental à l’attention des parents coordonné à l’échelle du département sur une durée de 15 jours
* Mettre en lumière et valoriser les offres de services dans le domaine du soutien à la parentalité

## **2 - Les publics ciblés**

Les parents d’enfants de 0 à 18 ans

## **3 - Les modalités**

La période, les jours et horaires :

Les actions devront se dérouler entre le **1er et le 15 juin 2023**. La Caf de l’Isère a choisi cette période proche de la journée mondiale des parents de l’ONU, qui a lieu le 1er juin chaque année. Cette Journée mondiale reconnait le rôle essentiel des parents dans l'éducation, l'épanouissement et la protection des enfants.

Il est important que les jours et horaires des actions proposées dans la quinzaine soient adaptés aux contraintes des parents : en soirée, en demi-journée, ou en journée.

Suite au constat de la quinzaine 2022, la grande majorité des partenaires ont proposé différentes actions (journée festive avec différents ateliers parents enfants, des temps d’échanges entre parents, des tables rondes, des stands d’information, des temps de bien être pour parents, journée festive au jardin avec différents ateliers de partage etc....) durant le samedi 11 juin.

Pour cette nouvelle édition, il est proposé un temps fort, une (des) action(s) phare(s), **« une journée départementale festive pour les familles » à la journée ou demi-journée :**

**Le samedi 3 juin 2023**

**Cette journée fera l’objet d’une communication spécifique dans la programmation.**

La forme :

Conférence-débat, groupes d’échanges thématiques, expositions, projections, théâtre forum, spectacle, table ronde, animations parents-enfants ou parents seuls, atelier, stand d’information, jeu thématique...

Les lieux :

Tous les secteurs du département.

## **4 - Les thématiques**

**Nous vous proposons pour cette année, une thématique fil rouge :**

**« Dis-moi, comment on fait les parents ? »**

Cette thématique fil rouge est proposée afin :

* De faire le lien avec le rapport des 1 000 premiers jours,
* De porter un intérêt pour l’accompagnement des futurs parents et parents jusqu’aux 3 ans de l’enfant,
* D’aborder des sujets encore peu abordés tels que la santé mentale, l’accompagnement des mères ayant une maladie chronique afin de les aider à répondre à leurs questions spécifiques sur les maladies, la répercussion sur leur enfant, les rassurer etc…
* De répondre à un besoin émergeant des parents : l’accompagnement après l’accouchement. En effet pour beaucoup de parents, il n’y a pas ou très peu de structures, de services accompagnants dans le rôle d’être parents après l’accouchement, tout n’est pas que positif d’être parents.

Ces projets seront prioritaires pour la mise en valeur dans le programme de la quinzaine.

D’autres thématiques, sous-thématiques peuvent être également support pour vos actions, car elles sont en lien avec nos axes prioritaires pour le développement d'offre de service aux parents.

* Devenir parents,
* La petite enfance,
* L'enfance,
* L'adolescence,
* Les événements fragilisant : la séparation, le décès, la maladie, le handicap, l’insertion professionnelle, la précarité...
* Des thématiques transversales : le numérique, la scolarité, la culture...

## **5 - La construction opérationnelle**

Le projet doit émaner d’une association, d’une collectivité, d’un collectif de parents.

Il doit être présenté de façon synthétique à partir des documents joints en annexe (dossier de candidature et tableau récapitulatif), informant sur la nature de l’action, les objectifs, la thématique, le public... Le personnel intervenant (salarié de la structure, bénévoles, prestataires etc..) doit respecter dans le contenu et la mise en œuvre des actions, le principe de neutralité politique, philosophique et confessionnelle.

## **6 - Les critères de sélection :**

* la pertinence du thème et des actions proposées
* la prise en compte de la place du parent comme cible principale de l’action de promotion
* la mobilisation des acteurs locaux, de la cohérence et de l’articulation sur le territoire
* le niveau de précision d’élaboration du projet
* la durée globale du projet présenté : action ponctuelle pour la quinzaine ou action au long court dont une partie se déroulera pendant la quinzaine
* un budget adapté
* la valorisation des mises à disposition, de personnels ou de locaux

## **7- Le budget et le financement**

**Le budget est indiqué à titre indicatif pour nous permettre d’évaluer le coût des actions proposées.**

Le budget doit être adapté à l’ampleur du projet en détaillant les dépenses et les recettes.

**Le dossier de candidature n’est pas un dossier de demande de financement mais pour apparaitre dans le programme général.**

**La Caf de l’Isère pourrait être amenée à co-financer les actions par le Fond national parentalité**si elles entrent dans le champ du Réaap.

Pour être financées les actions quinzaine devront s’inscrire dans la continuité d’actions des années antérieures ou être intégrées au projet déposé dans le cadre de l’appel à projet Réaap 2023 sur la plateforme ELAN du 02 janvier au 24 février 2023 (cf Appel à projet et charte nationale de la parentalité).

Dans ce cadre-là, les actions portant sur la thématique fil rouge de la Quinzaine de la parentalité “Dis moi, comment on fait les parents ? ” seront prioritaires pour un soutien financier.

**Les associations composées exclusivement de parents bénévoles pourraient prétendre à un soutien exceptionnel de la Caf de l’Isère pour une action qu’ils souhaiteraient déposer dans le cadre de la quinzaine en effectuant une demande de subvention qui sera soumis au conseil d’administration de la Caf de l’Isère.**

Pour les autres structures, services ou associations œuvrant dans le champ du soutien à la parentalité, bénéficiant d’une prestation de services ou autres financements de la Caf de l’Isère, le soutien se situera sur la promotion à travers la communication pour les actions retenues dans le cadre de la programmation de cet événement.

## **8- Les supports de communication**

La Caf de l’Isère vous transmettra si votre candidature est retenue, un kit de communication pour que vous puissiez développer une communication de proximité et adaptée à vos actions.

La réalisation du kit de communication est assurée et prise en charge par le service communication de la Caf de l’Isère, sur la base du visuel commun spécifique labelisant les actions retenues et soutenues par la Caf de l’Isère dans le cadre de la Quinzaine de la Parentalité, et d’éléments de langage pour communiquer.

Ce Kit vous permettra de réaliser à votre convenance dépliant, invitation, flyer…

Une charte d’utilisation vous sera également transmise, précisant notamment votre obligation à transmettre à la Caf de l’Isère l’ensemble des éléments de communication concernant les actions développées pour la quinzaine, avant le démarrage de toutes actions.

Selon vos actions de communication, il conviendra pour :

* + les supports tels que affiches, flyers de les transmettre  au secrétariat des interventions sociales à l’adresse suivante : [interventions-sociales@caf38.caf.fr](mailto:interventions-sociales@caf38.caf.fr) précisant en objet «  Quinzaine de la parentalité – communication ».
  + vos communiqués de presse de les transmettre au service communication à l’adresse suivante : [communication.cafisere@caf.cnafmail.fr](mailto:communication.cafisere@caf.cnafmail.fr) précisant en objet «  Quinzaine – communiqué de presse »

La Caf de l’Isère communiquera globalement sur l’évènement via le site caf.fr en établissant un programme des actions proposées, renvoyant les familles vers les partenaires locaux.

## **9 - L’évaluation**

Les acteurs locaux s’engagent à évaluer l’impact des actions proposées auprès des parents participants, à partir du questionnaire prévu pour les familles à cet effet que la Caf met à votre disposition pour procéder au bilan des actions.

Le référent de l’action est chargé d’en faire le retour par mail à l’attention du Pôle Parentalité quinze jours au plus tard après la fin de l’action. Celui-ci permettra à la Caf de l’Isère de préparer la prochaine édition.

Les éléments sont à retourner à l’adresse suivante :

[interventions-sociales@caf38.caf.fr](mailto:interventions-sociales@caf38.caf.fr)   précisant en objet « Quinzaine de la parentalité – bilan ».

## **10 - Vos engagements**

En candidatant pour participer à la Quinzaine de la Parentalité vous vous engagez à :

* Proposer des actions sur la période proposée par la Caf de l’Isère, sur des temps adaptés pour les familles
* Veiller au caractère universel, laïque, et neutre des actions proposées
* Utiliser les supports de communication transmis par la Caf de l’Isère et à respecter la charte d’utilisation
* Adresser les éléments de bilan tel que prévu par la Caf de l’Isère

## **11 – Le calendrier**

*Lancement de la Démarche et appel à candidature :* Janvier 2023

*Transmission de la proposition d’action par mail :* au plus tard le 17 mars 2023

*Retour des fiches bilans :* au plus tard le 7 juillet 2023

## **12- Le dépôt de candidature**

Les dossiers de candidature sont à adresser complétés et signés avant le 17 mars 2023 exclusivement par mail à l’adresse suivante : [interventions-sociales@caf38.caf.fr](mailto:interventions-sociales@caf38.caf.fr)

NB : un tableau récapitulatif des actions est en remplir. Celui-ci sera intégré dans le programme de la quinzaine.

Les décisions :

Les actions retenues pour la quinzaine de la parentalité feront l'objet d’une décision de la Direction de la Caf de l’Isère.

Un mail sera adressé à chaque porteur précisant la décision ainsi que le kit de communication.

Contacts :

Marlène Garcia

Conseillère Technique Parentalité

Tel. 04 76 20 61 81

Pour toutes difficultés particulières, prendre contact par mail auprès du Pôle parentalité : Marlène Garcia - Conseillère Technique Parentalité à l’adresse suivante : [interventions-sociales@caf38.caf.fr](mailto:interventions-sociales@caf38.caf.fr) en indiquant en objet : « Evènement parentalité ».